

Ce formulaire nous permet de mieux vous connaître. Merci de nous le faire parvenir par courrier ou mail à l'association France Dignes (contact@france-dignes.fr), accompagné de la délibération ou décision d'adhésion.

Pour toute demande d'information, contacter Perrine BROUST au 04 76 48 87 21.

1/ INFORMATIONS STRUCTURE

Nom de votre structure / service : Estérel Côte d'Azur Agglomération / service GEMAPI

Acronyme : ECAA

Nature juridique : Collectivité territoriale

Adresse postale : 624 chemin Aurélien

Code postal : 83707

Ville : Saint-Raphaël

Responsable du service / de la structure : Frédéric Masquelier

Mail de contact de la structure : gemapi@esterelcotedazur-agglo.fr

Site web : <https://esterelcotedazur-agglo.fr/>

Tél. : 04.83.09.81.03

2/ INFORMATIONS COMPTABLES

Référent comptable

Nom : HUSSON

Prénom : Corine

Mail : sgc.esterel@dgfip.finances.gouv.fr

Tél. : 04 94 44 91 70

Adresse (si différente de la structure) : SGC de l'Estérel 92 rue de l'Estérel

Code postal : 83600

Ville : FREJUS

Informations Chorus Pro

Numéro SIRET de facturation : 20003531900108

Code service (le cas échéant) : /

Cochez la/les case(s) correspondante(s) pour le dépôt des factures sous **CHORUS** :

Numéro d'engagement nécessaire

Bon de commande nécessaire

Devis

3/ VOS OUVRAGES

Aire géographique de compétence : Saint-Raphaël, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens, les Adrets de l'Estérel

Ouvrage 1

Cours d'eau concerné(s) : Le Reyran et le Valescure

Digue(s) : Fluviale

Torrentielle

Maritime

Mixte

Classement(s) : A

B

C

Longueur (caractéristiques techniques et photos bienvenues !):

Le système d'endiguement du Reyran est composé des deux digues sur chacune des rives s'étendant entre le pont de l'avenue Jean Lachenaud et l'embouchure avec la mer Méditerranée soit 8 kms de long (chaque digue).

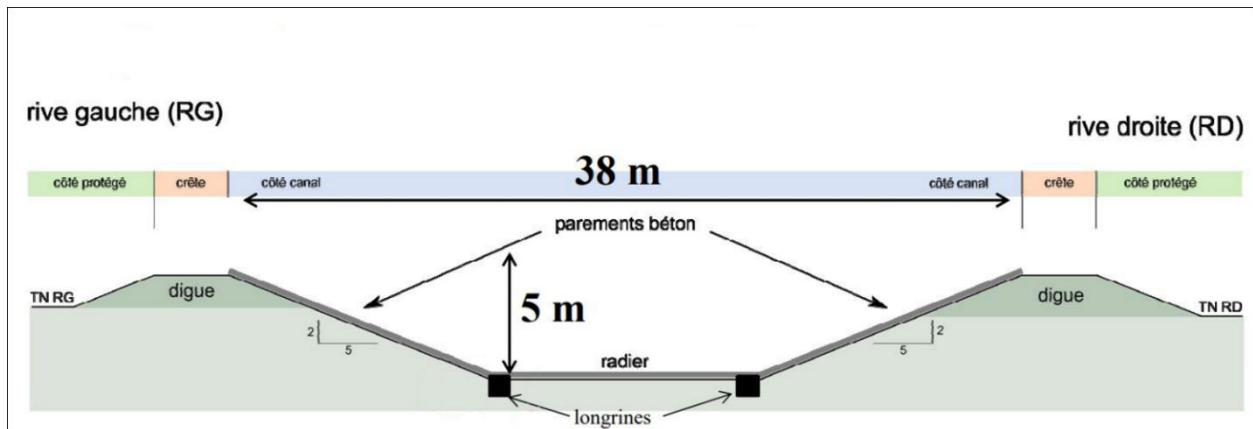


Figure 1 : Schématisation du système d'endiguement du Reyran

L'ouvrage se compose de digues en limons issues des déblais d'excavation, d'un radier en béton de 20 à 30 cm d'épaisseur et de dalles de protection du talus amont en béton de 20 cm d'épaisseur.

Ses principales caractéristiques sont :

Corps de digue	Matériaux sablo-limoneux
Radier	Béton non armé (20 à 30 cm d'épaisseur)
Dalles de protection	Béton non armé (20 cm d'épaisseur)
Fondation du radier	Matériaux sablo-graveleux (30 cm d'épaisseur) et gravier calibré (20 cm d'épaisseur)
Hauteur maximale au-dessus du TN	4 m
Hauteur parement amont	5 m
Longueur digue	8 km
Largeur radier	13 m
Largeur entre crête rive droite et crête rive gauche	38 m
Largeur crête	3,5 m
Variation côte crête rive droite et crête rive gauche	20 cm (rive droite plus basse)
Fruit du talus amont	2,5 H/1 V
Fruit du talus aval	2 H/1 V (ponctuellement plus de déclivité)
Longueur déversoir de crues latéral	210 m (PK 1,1 en rive droite)
Point Métrique (PK)	Repère tous les 100 m

Piézomètres	5 - SC3 RD (PK 1,025), SC8 RD (PK 1,7), SC10 RG (PK 2,880), SC13 RG (PK 4,7) et SC15 RG (PK 6,3)
Hausses fusibles	200 ml (du PK 1,1 au PK1,3)
Clapets anti-retour/ Buses	22
Stations hydrométriques	3 (PK0, PK3,3 et PK3,7)



Figure 2 : Photo des digues du Reyran

Problématiques particulières :

1. Il s'agit d'un ouvrage vieillissant datant des années 60. Il comporte de nombreux désordres (fissures, végétations, arbres, ...) s'estimant à plus de 1000 points répertoriés lors de la visite technique approfondie effectuée par un bureau d'étude agréé en 2024.



Figure 3 : Végétation présente dans un joint de fractionnement



Figure 4 : Fissure sur une dalle du parement



Figure 5 : Dalle fissurée et végétation présente, reprise des joints de fractionnement sur la dalle observée



Figure 6 : Présence de cannes de Provence



Figure 7 : Présence d'arbres (vieillissants ou morts) tout au long des digues

- De plus, plusieurs ouvrages traversants et/ou longitudinaux sont présents dans le corps de digue (réseau électrique, gaz, eau, assainissement, télécom). Ces ouvrages sont antérieurs à la récupération de la gestion des digues par Estérel Côte d'Azur Agglomération en 2018. Afin de régulariser leur existence, la communauté d'agglomération doit mettre en place des conventions avec ces concessionnaires de réseaux.
- Les Clapets anti-retour dit clapets du Reyrannet sont situés à la confluence entre le Reyrannet et le Reyran (rive gauche PK3,7). Il s'agit d'une zone à enjeux (lotissements). Cette zone a été qualifiée par l'étude de danger comme étant une zone d'aléa résiduel c'est-à-dire qu'il s'agit d'une zone exposée à un aléa résiduel par un ouvrage traversant au-delà d'une crue inférieure à une crue centennale.

En effet, ces clapets fonctionnent selon la charge hydraulique des cours d'eau grâce à un mécanisme autonome de contreponds. Si les clapets se ferment alors que le Reyrannet et le Reyran sont en crues cela peut causer une sur-inondation du secteur amont urbanisé.



Figure 8 : Clapets du Reyrannet

4. Une route départementale correspond à une section de la digue soit environ 300 m (PK5,7, au PK 6,0)(en cours de régularisation pour le caractériser en ouvrage contributif).



Figure 9 : Route départementale

Ouvrage 2

Cours d'eau concerné(s) : Valescure

Digue(s) : Fluviale Torrentielle Maritime Mixte

Classement(s) : A B C ... non classée

Longueur : 3 kms

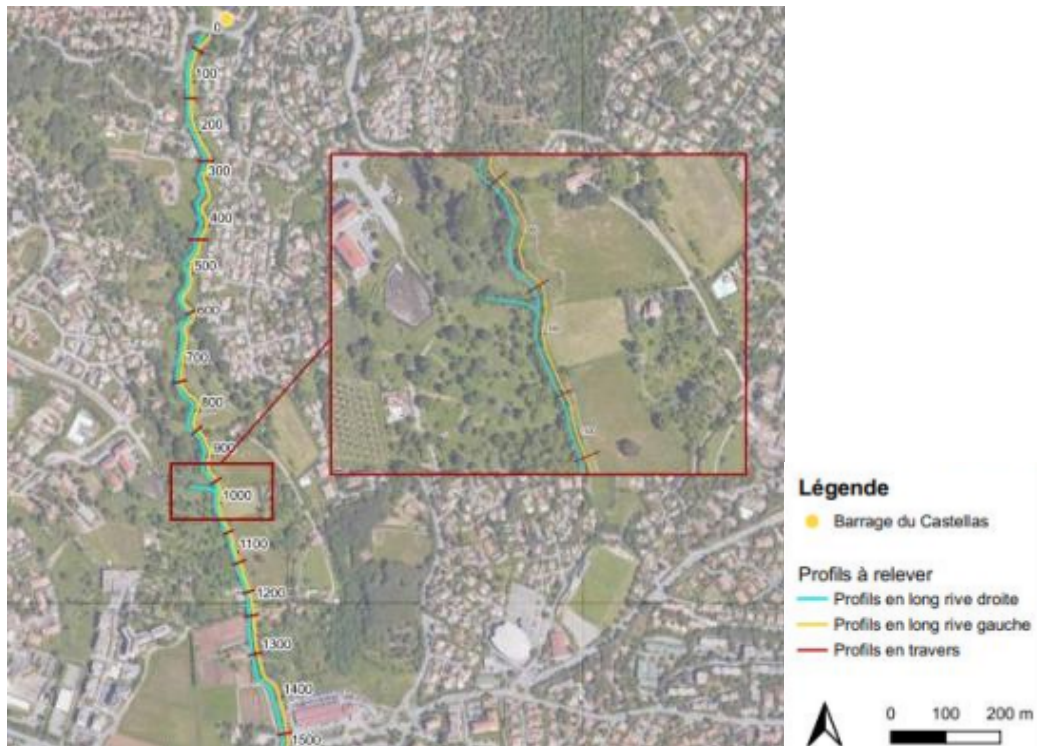


Figure 10 : Localisation des digues du Valescure sur la commune de Fréjus

Problématiques particulières : Ces digues non classées n'ont pas été régularisées. Elles sont entretenues ponctuellement par notre service lorsqu'un désordre important apparaît. Ces digues sont hétérogènes : selon les secteurs elles sont composées de gabions, d'enrochement, ...



Figure 11 : Dignes du Valescure

En parallèle, ces digues font l'objet d'une action PAPI où il est prévu une renaturation et une restauration morphologique des cours d'eau en incluant la neutralisation de celles-ci.

Missions et domaines de compétence (outre la gestion des digues) :

- Entretien rivières et cours d'eau
- Gestion des ouvrages hydrauliques (6 barrages et 1 système d'endiguement)
- Gestion des ouvrages maritimes et des risques littoraux
- Prévention des risques inondations (études hydraulique, mise en place de protection contre les inondations pour la vulnérabilité des habitations, ...)

4/ CONTACTS TECHNIQUES

Nombre de contacts libre, selon vos besoins

Contact n°1

Nom, Prénom : Dubet, Lola
Hydrauliques

Fonction : Responsable des Ouvrages

Mail : l.dubet@esterelcotedazur-agglo.fr

Tél. : 04 89 25 81 47

Contact n°2

Nom, Prénom : Arnaud, Bérengère
hydrauliques

Fonction : Chargée de missions ouvrages

Mail : b.arnaud@esterelcotedazur-agglo.fr

Tél. : 04 83 09 84 46

5/ VOS REPRESENTANTS ELUS

Représentants désignés par délibération :

- Si votre structure gère moins de 50 km de digues : 1 représentant et 1 suppléant
- Si vous gérez de 50 à 199 km : 2 représentants et 2 suppléants
- Au-delà : 3 représentants et 3 suppléants

Représentant n°1 :

Nom, Prénom : Didier LEMAITRE

Mail : d.lemaitre@esterelcotedazur-agglo.fr

Adresse de correspondance : 624 chemin Aurélien

Code postal : 83707.

Vice-président délégué à la GEMAPI

Tél. : 04 94 19 31 00

Ville : Saint-Raphaël

Suppléant n°1 :

Nom, Prénom : Gilles LONGO

Mail : g.longo@esterelcotedazur-agglo.fr

Adresse de correspondance : 624 chemin Aurélien

Code postal : 83707

Vice-président délégué aux infrastructures et
VRD

Tél. : 04 94 19 31 00

Ville : Saint-Raphaël

Merci d'avoir pris la peine de remplir ce formulaire.

Votre adhésion deviendra effective à réception de :

- La délibération ou décision officialisant l'adhésion de votre structure
- La liste des représentants officiels qui siègeront aux assemblées générales
- Le paiement de la cotisation annuelle (vous recevrez la facture correspondante)
 - Forfait à 750€
 - + 30€/km de digue en gestion